

DEC181447DR10

Décision portant cessation de fonctions de Mme Christelle Gruffaz, assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7156 intitulée Génétique Moléculaire, Génomique, Microbiologie (GMGM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC130529DR10 du 28 février 2013 portant nomination de Mme Christelle Gruffaz aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Christelle Gruffaz dans l'unité UMR7156 intitulée Génétique Moléculaire, Génomique, Microbiologie (GMGM) à compter du 18/05/2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 17/05/2018



Le directeur de l'unité
Ivan Tarassov

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional


Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président de
l'Université de Strasbourg


Michel DENEKEN